

CONFORME AU DOCUMENT	Arrêté le: 6 novembre 2009
Approuvé le: 3 septembre 2010	Approuvé le:
Modifié le:	Exécuté le:

Réf. Echelle : 1/2500



LÉGENDE


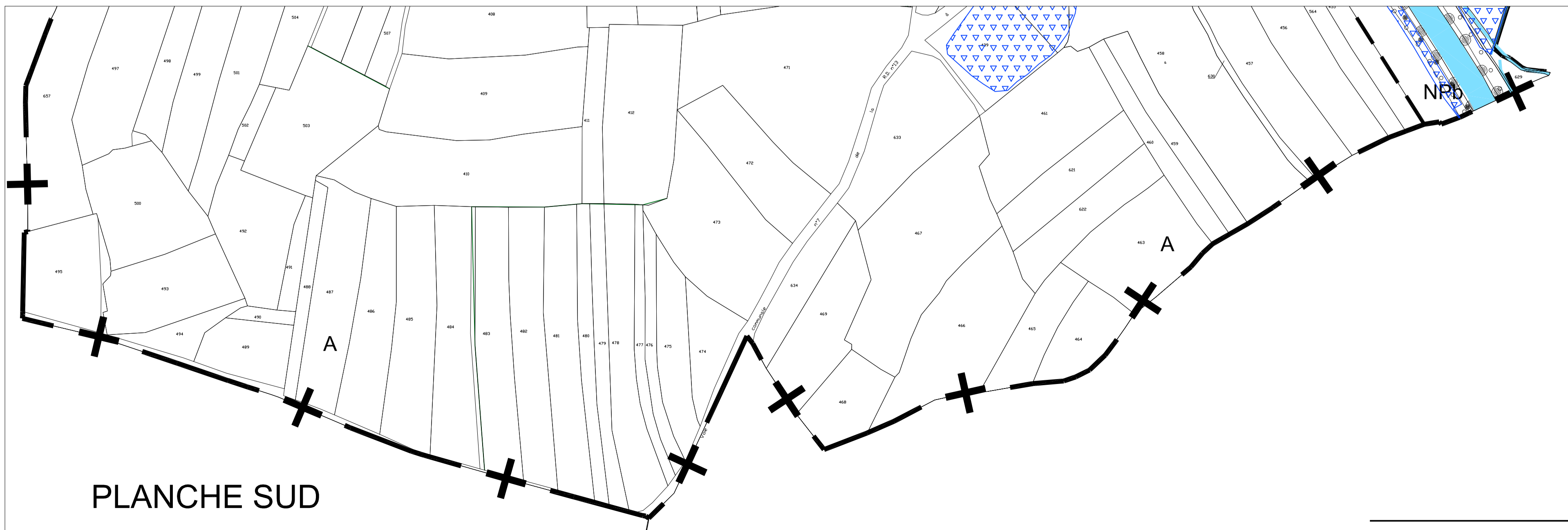
- +--- Limite communale
- Limite de zone ou de secteur
- NPb Zone ou secteur
- Station d'épuration et poteries non adhérents
- Vieille voirie ou projetée avec marge de recul
- Réserve pour service public et n° d'opération
- Secteur soumis à permis de démolir et n°
- Servitude pour la réalisation de logements sociaux au titre du L123-2b du code de l'urbanisme
- Sites archéologiques et n°
- Espaces boisés à protéger, à créer ou à compenser (C)
- Hales bocagères à protéger en application de l'article L123-1 du code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres à protéger en application de l'article L123-1 du code de l'urbanisme
- Parcelle bâtie non cadastrée
- Zone humide
- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Exploitation Agricole
- POBPR3S - Réseau Pédestre
- POBPR3S - Réseau Equestre

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

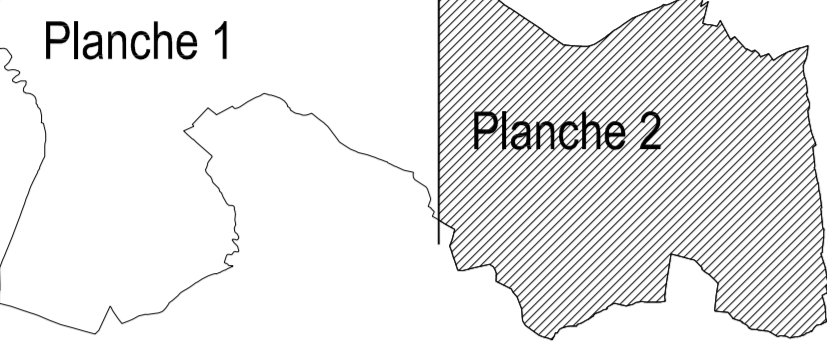
- A4 Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 Servitudes pour le pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- I4 Servitudes relatives à l'implantation des canalisations électriques HTA
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
- A8 Servitudes résultant des travaux de boisement et de réajustement réalisés par l'administration
- T7 Servitude aéronautique relative à l'exécution des zones de décollage

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE REF	OBJECTIF	BENEFICIAIRE	N° DE PARCELLE	DIMENSIONS
1	Logements à dominante sociale	Commune	Section B, parcelles: 1621, 1623	Surface: ±0,47 ha
2	Logements à dominante sociale	Commune	Section A, parcelles: 86, 889, 891, 893	Surface: ±0,47 ha
3	Création d'une voie de desserte	Commune	Section A, parcelles: 64, 65	6,00m de larg x 25 m de long
4	Création d'un cheminement piéton	Commune	Section B, parcelles: 1056, 1275, 1555	3m de largeur x 111m de long
5	Création d'une voie de desserte	Commune	Section A, parcelle: 799	±6,30m de larg x 39 m de long
6	Création d'un cheminement piéton	Commune	Section B, parcelle: 1650	3m de largeur x 75m de long
7	Création d'une voie de desserte	Commune	Section A, parcelle: 803	±6m de larg x 50 m de long
8	Création d'un cheminement piéton	Commune	Section B, parcelle: 1335	3 m de larg x 75 m de long
9	Création d'un cheminement piéton	Commune	Section B, parcelle: 1495	4m de larg x 64 m de long
10	Cheminement piétons-vélos	Commune	Section A, parcelles: 731, 733, 206, 290	3m de larg x 460 m de long



COMMUNE DE LA CHAPPELLE AUX FILTZMÉENS
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE



CONFORME AU DOCUMENT	Arrêté le: 6 novembre 2009
Approuvé le: 3 septembre 2010	Approuvé le:
Modifié le:	Exécutaire le:

Réf. Echelle : 1/ 2500



LÉGENDE


- Limite communale
- Limite de zone ou de secteur
- NPb Zone ou secteur
- Station d'épuration et périmètre non édifié.
- Voie existante ou projetée avec marge de recul
- Réserve pour service public et n° d'opération (se reporter au tableau en annexe du plan)
- Secteur soumis à permis de démolir et n° (se reporter à l'annexe 4 pour plan de détail)
- Servitude pour la réalisation de logements sociaux au titre du L123-20 du code de l'urbanisme
- Site archéologique et n° (se reporter à l'annexe 3 pour plan de détail)
- Espaces boisés à protéger, à créer ou à conserver: TC (art. L130-1 du Code de l'urbanisme)
- Haies bocagères à protéger en application de l'article L.123-1 article 7 du code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres à protéger en application de l'article L.123-1 article 7 du code de l'urbanisme
- Parcelle bâtie non cadastrée
- Zone humide
- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Exploitation Agricole
- PDI/PR35 - Réseau Piédestre
- PDI/PR35 - Réseau Équestre

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- A4 Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques HTA (pour les réseaux HTA et HT se reporter au plan d'assainissement ou à l'annexe des servitudes en annexe)
- AC1 Servitude de protection des monuments historiques
*Monument inscrit à l'inventaire
- A6 Servitudes résultant des travaux de botement et de rebotement exécutés par l'administration.
- T7 Servitude aéronautique établie à l'initiative des zones de déviation

EMPLACEMENTS RESERVES

N° DE REF	OBJECTIF	BENEFICIAIRE	N° DE PARCELLE	DIMENSIONS
1	Logements à dominante sociale	Commune	Section B, parcelles:1621,1623	Surface: ±0.47 ha
2	Logements à dominante sociale	Commune	Section A, parcelles: 86,889,891,893	Surface: ±0.47 ha
3	Création d'une voie de desserte	Commune	Section A, parcelles:94,65	6,00m de larg x 25 m de long
4	Création d'un cheminement piéton	Commune	Section B, parcelles 1056,1275,1555	3m de largeur x 111m de long
5	Création d'une voie de desserte	Commune	Section A, parcelle 799	±6,30m de larg x 39 m de long
6	Création d'un cheminement piéton	Commune	Section B, parcelle: 1650	3m de largeur x 75m de long
7	Création d'une voie de desserte	Commune	Section A, parcelle:803	±6m de larg x 50 m de long
8	Création d'un cheminement piéton	Commune	Section B, parcelle: 1335	3 m de larg x 75 m de long
9	Création d'un cheminement piéton	Commune	Section B, parcelle: 1495	4m de larg x 64 m de long
10	Cheminement piétons/ vélos	Commune	Section A, parcelles: 731,733,206,290	3m de larg x 460 m de long



COMMUNE DE COMBOURG

COMMUNE DE QUEBRIAC

COMMUNE DE MEILLAC

